



ECOLE DE CONDUITE DE PLUGUFFAN

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « AM » (option quadricycle) DU PERMIS DE CONDUIRE

La catégorie AM permet de conduire dès 14 ans soit des cyclomoteurs (motocyclettes de moins de 50 cm³) soit des voiturettes (quadricycles légers).

Les quadricycles légers à moteur : souvent désignés sous le vocable de "voiturettes", leur description légale est "véhicules à moteur à 4 roues à habitacle fermé". La charge utile est de 250 kg maximum.

La vitesse maximale est 45 km/h. Le moteur a une cylindrée de 50 cm³ maximum (ou moins de 6 kW)

Elle est délivrée à l'issue d'une formation d'une durée minimale de 8 heures. Cette catégorie est la seule exclue du régime de permis à points.

Si vous êtes né avant 1988 cette formation n'est pas obligatoire.

Déroulement de la formation : (obligatoirement sur 2 jours, les 8 heures consécutives sont interdites par la réglementation actuelle)

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir des connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de pouvoir conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger en toute sécurité

PROGRAMME DE LA FORMATION

SEQUENCE 1 : Echange sur les représentations individuelles autour de la conduite
Durée : 30 mn

SEQUENCE 2 : Formation à la conduite hors circulation
Durée : 1H mini

Adresse de la formation hors circulation : Chemin/ Hent Kerinig Ar Vour'h 29700 Pluguffan
Temps de parcours à partir de l'école de conduite : 5 minutes

SEQUENCE 3 : Code de la route
Durée : 30 mn

SEQUENCE 4 : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique
Durée : 3H mini

SEQUENCE 5. Sensibilisation aux risques
Durée : 1H mini

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir 14 ans
- Savoir lire et écrire la langue Française
- Avoir obtenu l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière 2 (ASSR2)

RESULTATS ATTENDUS

Avoir le niveau requis pour circuler en toute sécurité sur un cyclomoteur ou un quadricycle léger

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

• **QUALIFICATION DES INTERVENANTS**

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé d'une mention deux-roues et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

• **MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES**

- Méthodes actives adaptées à la formation des jeunes et adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Formation sur le véhicule de l'élève
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques
- Aire de maniabilité non ouverte à la circulation

• **EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE**

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...

Conditions de réussite : satisfaire aux exigences de la formation. Validé par le formateur

• **SANCTION DE LA FORMATION**

Délivrance d'une attestation de formation permettant de faire la demande d'obtention de titre « permis AM »

DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

8 heures de formation minimum avec une répartition décrite dans le programme de formation ci-dessus